

RÈGLEMENT COMPLET

« Grand Jeu Lothantique » – Du 06/03/2014 au 28/04/2014

1. Organisation du Jeu concours

La Société Lothantique ayant son siège social au 7 espace st pierre - 04310 Peyruis (ci-après dénommée la « Société Organisatrice ») organise du 06/03/2014 au 28/04/2014 un jeu concours gratuit en ligne et sans obligation d'achat.

Ce Jeu se déroulera exclusivement sur internet sur la page fan officielle Lothantique du site www.facebook.fr accessible à l'adresse suivante : www.facebook.fr/lothantique.fr

Le Jeu et sa promotion ne sont pas gérés et parrainés par Facebook. La société organisatrice décharge donc Facebook de toute responsabilité concernant tous les éléments en lien avec le jeu, son organisation et sa promotion.

La Société Organisatrice attire l'attention des participants sur le fait que tout commentaire laissé sur la page fan officielle Lothantique qui porte atteinte à l'image de la marque, notamment par son caractère illicite, raciste, diffamatoire ou violent, entrainera l'élimination automatique du participant, sans préjudice d'éventuelles poursuites en réparation du préjudice subi.

2. Conditions de participation

La participation à ce Jeu est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine uniquement, inscrite sur Facebook et fan de la page officielle Lothantique, à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice, de ses sociétés apparentées et des membres du personnel des sociétés gestionnaires du Jeu, ainsi que leurs familles.

3. Annonce du Jeu

Ce Jeu est annoncé sur les supports suivants :

> Page fan officielle Lothantique du site www.facebook.fr

> Site internet de la marque : www.lothantique.com et www.boutique-lothantique.com

4. Dotations

Ce Jeu propose un total de 8 coffrets de la collection 'Que de l'amour' de la marque Lothantique sur toute la durée de l'Opération.

Un coffret contient 5 produits parfumés au musc blanc : une brume d'oreiller 100ml, une bougie parfumée 140 g, une huile de bain 300 ml, un savon coeur 200 g et une éponge naturelle.

Chaque coffret a une valeur commerciale de 59 euros TTC.

En cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer les lots gagnés par des lots de nature et/ou de valeur équivalente.

Le gagnant ne pourra obtenir la contre-valeur en espèces du lot gagné ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

Le lot est nominatif, non commercialisable et ne peut pas être attribué ou cédé à un ou des tiers.

5. Modalités de participation

Pour participer au Jeu, le participant doit :

- Se connecter sur le site internet : www.facebook.fr/lothantique.fr du 06/03/2014 au 28/04/. Il doit être fan de la page fan Lothantique. Cette Opération sera relayée par le biais de posts présentant le Jeu aux fans de la page Lothantique et mettant à leur disposition un lien pour tenter de recevoir un lot par voie postale. Le participant doit cliquer sur le lien qui le redirige sur une application en ligne sur Facebook.

- Valider sa participation via le bouton « Participez ».

Toute inscription, incomplète, frauduleuse et/ou non conforme au présent règlement, et/ ou comportant des informations inexactes ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Tout participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucun lot. La Société Organisatrice se réserve alors le droit de remettre en jeu le lot qui lui aurait été indûment attribué. La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires concernant l'identité et le domicile des gagnants. A ce titre, la Société Organisatrice se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi du lot. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination du gagnant.

6. Détermination des gagnants

Une extraction de toutes les participations sera effectuée à la fin du Jeu. Les 8 participants ayant joué à moment prédéfini par la société organisatrice recevront un coffret Que de l'amour Lothantique.

Chaque joueur ne peut participer qu'une seule fois (Un seul compte FACEBOOK par personne) par jour. Il ne sera attribué qu'un seul lot par foyer (même nom, même adresse ; un seul compte FACEBOOK par foyer).

7. Modalités d'obtention du lot

Les gagnants recevront leur lot à l'adresse qu'ils auront indiqué dans le mail envoyé via l'application, dans un délai d'environ 4 à 8 semaines à compter de l'extraction des participants réalisée.

La Société Organisatrice veille au bon acheminement des échantillons. En cas de dommages apparents, il appartient au gagnant d'émettre des réserves auprès du transporteur. Tout lot qui n'aurait pas pu être remis au gagnant en raison d'une adresse inexacte ou d'absence du gagnant à l'adresse indiquée sera considéré comme non réclamé. Ce lot pourra librement être remis en jeu par la Société Organisatrice, sans que celle-ci ne puisse voir sa responsabilité engagée de ce fait.

8. Acceptation du règlement et accès au règlement

8.1 Acceptation du règlement

La participation au Jeu entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

L'utilisation de robots ou tous autres procédés similaires est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination de son auteur, pour toute la durée du Jeu.

8.2 Accès au règlement

Le présent règlement est disponible sur le site www.facebook.fr/lothantique.fr jusqu'à la fin de l'Opération.

9. Annulation / Modification du Jeu

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité la présente opération en cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté.

Toute modification du règlement fera l'objet d'un avenant et d'une information auprès des participants.

10. Contestation et réclamation

Les contestations ou réclamations relatives à l'interprétation du présent règlement, devront être transmises à la Société Organisatrice dans un délai de deux mois maximum après la clôture du Jeu.

11. Responsabilité liée à l'utilisation du réseau Internet

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Jeu.

La Société Organisatrice mettra tout en œuvre pour permettre l'accès au site du Jeu.

Pour autant, elle ne saurait être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet indépendant de sa volonté.

13. Protection des données personnelles

Les données personnelles collectées sont nécessaires à l'organisation du Jeu et à l'attribution des lots aux gagnants. Elles sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des informations nominatives les concernant qu'ils pourront exercer en écrivant à l'adresse suivante : lothantique@agence-talisman.com

Ce Jeu et le présent règlement sont soumis à la Loi Française.